

LOI N° 2011-39 DU 28 DECEMBRE 2011

portant autorisation de ratification des instruments universels adoptés en 2005 relatifs au terrorisme.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 15 décembre 2011, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1^{er}</u>: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, des instruments universels ci-après relatifs au terrorisme :

- la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée le 13 avril 2005 à New York;
- l'amendement à la convention sur la protection physique des matières nucléaires adopté à Vienne, le 08 juillet 2005 ;
- le protocole relatif à la convention sur la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime fait à Londres, le 14 octobre 2005 et enfin ;
- le protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates formes fixes situées sur le plateau continental.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2011,

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI



1

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense National,

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement,

(Wanjaki

Nassirou BAKO ARIFARI

Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes,

Benoît Assouan Comlan DEGLA

Ampliations: PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CAGEPPPDDS 4 MECDN 4 MAEIAFBE 4 MISPC 4 GS/MJLDH-PPG 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

0

oth